



COMMUNE D'ALLAMAN

Liste des traitements fixes, des vacances et remboursements des membres de la Municipalité et du Conseil Général Effective dès le 1^{er} janvier 2021

Municipalité :

Traitements fixes :

Syndic(que) :	Forfait	Fr. 8'000.-	par an
Municipaux :	Forfait	Fr. 6'000.-	par an

Vacations :

Syndic(que) et Municipaux :	Vacations	Fr. 45.-	par heure
-----------------------------	-----------	----------	-----------

Remboursement de frais forfaitaires :

Syndic(que) et Municipaux :	Frais de téléphone	Fr. 30.-	par mois
-----------------------------	--------------------	----------	----------

Remboursement de frais effectifs :

Syndic(que) et Municipaux	Transports publics :	Fr. ---	selon justificatifs
Frais de déplacement :	Véhicule privé :	Fr. 0.70	par kilomètre

Conseil Général :

Président(e) :

Forfait	Fr. 1'200.-	par an
Votation	Fr. 120.-	par séance
Election	Fr. 180.-	par séance
Vacations	Fr. 45.-	par heure

Vice-président(e) :

Forfait	Fr. 300.-	par an
Votation	Fr. 80.-	par séance
Election	Fr. 140.-	par séance
Vacations	Fr. 45.-	par heure

Si remplacement du/de la Président(e) :

Votation	Fr. 120.-	par séance
Election	Fr. 180.-	par séance

Secrétaire :

Tarif unique	Fr. 50.-	par heure
--------------	----------	-----------

Scrutateurs / Scrutatrices :

Votation	Fr. 80.-	par séance
Election	Fr. 140.-	par séance

Conseillers(ères) présent(e)s

Conseil Général	Fr. 30.-	par séance
-----------------	----------	------------

Défraiement parents pour garde d'enfant

Conseil Général	Fr. 30.-	par séance
-----------------	----------	------------

Membres des commissions :

Tarif unique	Fr. 50.-	par séance
--------------	----------	------------

Remboursement de frais forfaitaires :

Appels téléphoniques	Fr. 1.-	par appel
----------------------	---------	-----------

Autres indemnités – km hors commune :

Véhicule privé	Fr. 0.70	par kilomètre
----------------	----------	---------------

Adopté en séance de Municipalité, le 19 octobre 2020

Au nom de la Municipalité

 Le Syndic Patrick Guex		 La Secrétaire Murielle Gilly
--	---	---

Adopté par le Conseil Général, lors de la séance du 7 décembre 2020

Au nom du Conseil Général

 La Présidente Lara Dizerens		 La Secrétaire Basak Zanon
---	---	--